



Le Président

Référence
FS

Objet
Révision du PLU de
Grenade

Monsieur Jean-Paul DELMAS
Maire de la Commune de Grenade
Mairie de Grenade
Avenue Lazare Carnot
31330 GRENADE

Toulouse, le 19 novembre 2025

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, vous nous avez adressé le projet cité en objet.

Après consultation de mes collègues et instruction de ce dossier par mes services, la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne émet un avis favorable sur la révision du P.L.U. de Grenade.

Dans le domaine du développement démographique, les objectifs d'accueil d'environ 2 000 habitants de plus pour atteindre une population approximative de 11 000 habitants en 2041 ainsi qu'une production globale de 830 logements, apparaissent compatibles avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain.

Pour répondre aux besoins des habitants, nous sommes favorables à la proposition d'une offre diversifiée de logements avec notamment la production de logements locatifs et locatifs sociaux adaptés aux conditions et aux modes de vie des jeunes ménages et des personnes âgées. A ce sujet, nous attirons votre attention sur l'intérêt de proposer une offre diversifiée de logements à produire, tant pour assurer la continuité des parcours résidentiels et répondre à la diversité de la taille des ménages, que pour permettre aux salariés des entreprises locales d'habiter à proximité de leur lieu de travail. L'accès au logement des salariés constitue désormais un facteur déterminant pour permettre aux différents acteurs économiques de s'implanter ou de se développer et les entreprises y accordent une attention grandissante. L'absence de logement représente, en effet, une importante difficulté dans le processus de recrutement pour les entreprises.

Dans le registre du développement économique, nous sommes d'accord avec les 2 orientations visant d'une part, à renforcer l'attractivité des zones urbaines mixtes en préservant la mixité fonctionnelle et, d'autre part, à favoriser les activités économiques productives dans des espaces dédiés. Parallèlement, l'existence d'une réserve foncière pour les activités économiques d'environ 8 hectares (zone AU éco 1 et 2), constitue un atout majeur pour attirer et accueillir de nouvelles entreprises. Afin de consolider l'attractivité de ces futurs espaces économiques, nous vous invitons à privilégier un aménagement qualitatif. Equipements, desserte, accessibilité et qualité paysagère et environnementale, sont autant d'éléments que privilégient les entreprises pour développer leur activité.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick PIEDRAFITA